

## UN RDV SALARIAL REBAPTISÉ « CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES SALARIALES »

**À travers cette nouvelle appellation, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques oriente les évolutions salariales des fonctionnaires et agents de l'État sur des perspectives à long terme, balayant de fait l'augmentation du point d'indice...**

Pour échapper à la hausse globale du point d'indice, l'argument cette année est d'avancer qu'augmenter de 1% le point d'indice coûterait 2 milliards d'euros. Ce sont les mesures ciblées qui sont donc privilégiées :

- Revalorisation des bas salaires des catégorie C, notamment en début de carrière ;
- Attribution en 2022 d'une bonification d'ancienneté d'un an à tous les agents de la catégorie C ;
- Établissement de l'équité entre des corps à statut comparable, favorisation des mobilités et élargissement des perspectives de promotions pour les agents de catégories B et C, participation à la politique de l'égalité professionnelle homme/femme ;
- Convergence indemnitaire concernant la filière administrative de l'État afin de favoriser la mobilité ;
- Valorisation de l'attractivité de la fonction publique par la voie des maîtres d'apprentissage qui toucheront une allocation de 500 € par an, pendant toute la durée de l'apprentissage ;
- Promotion interne par le maintien des rémunérations dans les écoles de service public pour les lauréats ;
- Transposition du Ségur de la Santé à la Fonction Publique d'État et à la Territoriale.

Certaines mesures présentées répondent en partie aux revendications de la Fédération CFTC des agents de l'État (voir notre déclaration liminaire). La CFTC apprécie les mesures concernant les agents de catégorie C qui en avaient considérablement besoin. La CFTC attend la mise en place des groupes de travail à compter de septembre 2021 pour réaliser un diagnostic sur la politique salariale et ouvrir des perspectives intéressantes. La CFTC demande la continuité des plans de requalification qui permettent de reconnaître les compétences des agents.

**La CFTC FAE déplorait les perspectives salariales en 2020. En 2021 elle regrette que la revalorisation du pouvoir d'achat ne soit pas au rendez-vous. Au regard des groupes de travail qui seront mis en place dès la rentrée, la ministre souhaiterait aboutir à un consensus sur des propositions fortes et ambitieuses en avril 2022. La CFTC FAE sera force de proposition et fera tout pour que le travail qui va être réalisé aboutisse à des solutions concrètes qui devront être mises en œuvre quel que soit le résultat des échéances électorales à venir.**